

2070715309

Direction générale
de l'alimentation

Sous-direction de la
qualité et de la protection
des végétaux

Bureau de la
réglementation et de la
mise sur le marché des
intrants

Dossier suivi par : CTNR

Réf : 2070715AMAS07129



CARBUR'ARC
18, BD HENRI BARBUSSE
BP 41
60150 THOUROTTE
FRANCE

Paris, le 20 JAN. 2003

Objet : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'autorisation de mise sur le marché d'une préparation ne contenant que des substances actives anciennes (sur le marché depuis 25/07/93) ou des substances actives inscrites sur liste positive, concernant le produit :

N° Intran : 2070715 - CARBO 3S

AMM n° 2090002

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Il vous est demandé de fournir en post-autorisation, dans un délai de deux ans :

- les résultats de l'étude de stabilité à 2 ans
- les éléments permettant de conduire l'évaluation des risques vis à vis des abeilles et de la faune du sol.

Je vous prie d'agrérer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de
l'alimentation, l'ICGREF, Adjoint au Sous-directeur de la
qualité et de la protection des végétaux

Robert TESSIER

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2070715 Nom commercial : CARBO 3S

Produits Phytopharmaceutiques
N° AMM : 2090002

Renouvellement : 2019

Firme détentrice : CARBUR'ARC

Type commercial : Produit de référence

Motivation : la préparation adjuvante pour bouillie herbicide, CARBO 3S, est autorisée pour ses fonctions d'amélioration de la rétention et de l'étalement du produit associé

Teneur garantie en matière active

107 G/KG Triethanolamine

Classement

Classement Tox.	C	CORROSIF
Classement Tox.	N	dangereux pour l'environnement
Phr. Risque	R10	INFLAMMABLE
Phr. Risque	R34	PROVOQUE DES BRULURES
Phr. Risque	R51/53	TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT ENTRAINER DES EFFETS NEFASTES À LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE
Phr. Prudence		VOIR ARRETES APPROPRIES SUR LES CLASSEMENTS ET L'ETIQUETAGE POUR LE CONSEILS DE PRUDENCE

Liste des usages rattachés

USAGE 31651003 - ADJUVANTS * POUR BOUILLIE HERBICIDE

Dose d'emploi 0,15 L/HL

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

ZNT : 5 mètres

Cond. Emp. le nombre d'applications est fonction de la préparation associée

le stade d'application est lié à la préparation associée

le délai de rentrée est de 24 h minimum - 48 h si CARBO 3S est associé avec une préparation classée R42 ou R43

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de l'alimentation, l'ICGREF, Adjoint au Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux

20 JAN 2001


Robert TESSIER